

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le 11 juin 2020

Commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Perpignan-Rivesaltes
Compte-rendu de la réunion du 26 Février 2020 à 14 h 30

Le 26 février 2020, s'est tenue, dans les locaux de la DDTM66, la réunion plénière de la CCE de l'aérodrome de Perpignan-Rivesaltes sous la présidence de M. Christian LEPINAY, directeur adjoint de la Direction de la citoyenneté et de la légalité (DCL) de la préfecture.

Assistaient à cette réunion les membres dont les noms figurent sur la liste d'émargement jointe. Mme Chamorin (SPLAR) en assurait le secrétariat de séance.

M. le président de séance excuse Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et remercie les personnes présentes pour leur participation à la réunion. Il constate que le quorum est réuni.

Il est procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour :

1/ Approbation du procès-verbal de la Commission Consultative de l'Environnement du 04 Avril 2019

Le Président demande aux membres de la CCE si des observations sont formulées sur le procès-verbal de la dernière réunion de la commission consultative de l'environnement qui s'est tenue le 04 avril 2019. En l'absence d'observation, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2/ Consultation formelle de la CCE sur le projet de plan d'exposition au bruit (PEB) complété des avis produits par les collectivités locales – Diaporama DSAC Sud (Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud) en pièce jointe

Mme ROMBY, Chef de la division RDD (Régulation et Développement Durable) à la DSAC Sud rappelle que lors de la 1ère réunion de la CCE, nouvellement constituée, celle-ci a été amenée à se prononcer sur le choix des indices qui devaient figurer sur l'arrêté d'établissement et qui ont été soumis à la consultation des différents Conseils Municipaux concernés. La réunion de ce jour a pour vocation de valider ou d'infirmier ces indices en vue de continuer la procédure engagée dans le cadre de la mise en place d'un nouveau PEB .

M. DAL MASO (DSAC Sud) rappelle que les dossiers ont été envoyés aux membres de la CCE deux mois avant la réunion afin de recueillir leur avis sur la suite à donner au projet présenté.

Il rappelle que l'objectif d'un PEB est de prévenir l'exposition de nouvelles populations au bruit généré par l'activité aéroportuaire, en maîtrisant l'urbanisme tout en préservant l'activité aéronautique et l'équipement aéroportuaire.

Il convient donc de trouver cet équilibre entre activité aéronautique et protection des riverains, étant entendu que le PEB constitue un document opposable qui va restreindre la capacité de construire de nouveaux bâtiments à usage d'habitations et auquel devra se conformer le Plan Local d'Urbanisme.

La Commission, lors de la réunion du 04 Avril 2019 s'était positionnée favorablement sur les indices suivants :

- 1 - Zone B : 63 dB (A)
- 2 - Zone C : 56 dB (A)
- 3 - Mise en place de la zone D d'indice 50 dB (A)

Le PEB est annexé aux plans locaux d'urbanisme des communes concernées auxquels il s'impose de même qu'à tous les schémas territoriaux, cartes communales ou autres plans de sauvegarde. On entend par communes concernées, celles dont tout ou partie de leur territoire est touché par l'une des courbes du PEB.

Après le vote de la commission sur le projet de PEB, celui-ci sera soumis à consultation dans le cadre d'une enquête publique d'une durée d'un mois.

Le président de séance souligne que M. le Préfet ne procédera pas au lancement de l'enquête publique pendant les élections municipales, et qu'elle n'interviendra pas avant mi-avril 2020, le temps de la mise en place des nouveaux conseils municipaux et communautaire. Il ajoute qu'il était toutefois important que cette CCE se tienne avant les élections avec les élus en place qui ont été sollicités sur le dossier.

M. ORTIZ, chef de service environnement forêt et sécurité routière à la DDTM indique que les dossiers transmis avec les convocations à la présente réunion en décembre 2019 comportent les avis des 6 communes consultées : Cabestany, Espira-de-l'Agly, Perpignan, Peyrestortes, Pia et Rivesaltes. Parmi celles-ci, les municipalités de Peyrestortes et Rivesaltes ont émis un avis défavorable du fait des nouvelles contraintes en matière d'urbanisation sur leurs territoires respectifs liées à la nouvelle zone C.

M. DAL MASO confirme que le renouvellement urbain peut être envisagé après adoption du PEB. La construction de nouveaux logements est possible s'il n'y a pas d'augmentation globale de la population.

M. BASCOU souligne que, sur la commune de Rivesaltes, la zone verte (C) impacte des secteurs déjà urbanisés, déclarés en zone d'aménagement différée (ZAD) validée par le Préfet. Il demande que la zone C du projet de PEB soit ramenée à l'ouest de la voie ferrée Narbonne-Perpignan et évite de la sorte le quartier de la Llobère Nord afin de ne pas le rendre inconstructible.

M. DAL MASO indique avoir bien compris la demande. Pour répondre aux interrogations relatives à la position de la courbe, il confirme que l'ensemble des paramètres (ratios d'avions sur nombres de jours, types d'aéronefs, trajectoires réelles, activité commerciale et aviation générale) ont bien été pris en compte dans l'étude menée. Il insiste sur la nécessité de maintenir une harmonie entre l'activité de l'aéroport et les populations futures. Pour cela il convient d'anticiper en limitant le nombre d'habitants impactés. A défaut on s'expose à des plaintes et contentieux futurs pouvant conduire à des situations compliquées à gérer par la suite. Il précise que l'État français a choisi un logiciel de modélisation (norme européenne) qui intègre une base de données « avions » à pleine puissance et qu'il n'est pas possible d'infléchir à la marge les courbes générées par cette modélisation.

Le président de séance souligne que les permis de construire en cours de validité ne sont pas remis en cause par l'évolution du classement prévu qui ne sera opposable qu'une fois le PEB approuvé.

M. ORTIZ indique avoir rencontré M. Cot, l'adjoint en charge de l'urbanisme à la mairie de Rivesaltes et le responsable du service urbanisme pour faire le point sur ce secteur :

- un permis pour 2 lots constructibles a été délivré
- un autre est en cours d'instruction
- un projet foncier, plus complexe à mettre en œuvre, est à l'étude sur une dizaine de lots à côté de la voie ferrée qui surplombe le terrain.

M. DARIO, maire de Peyrestortes précise que le projet de PEB se veut plus contraignant que le PEB actuel, une nouvelle partie du lotissement Coste Rousse est affectée sur 35 000 m², car la zone C s'étend davantage sur le territoire en plein milieu de deux lotissements en construction. Il fait part de sa totale incompréhension sur la logique qui a conduit à l'établissement du projet de PEB.

Le président de séance souligne le caractère non négligeable des retombées économiques de l'aéroport sur la communauté urbaine, le département, notamment pour l'ensemble des stations de ski ou balnéaires, souvent même au-delà de nos frontières. Du fait de la suppression de la taxe d'habitation décidée par le Gouvernement, il n'y aura pas de pertes de revenus pour la commune.

Il précise qu'il convient d'assurer la préservation de la qualité de vie des populations qui ne comprendraient pas que les nuisances sonores (parmi les plus insupportables) ne soient pas prises en compte. S'il peut être

regretté que l'étude n'ait pas été conduite en temps utile, il convient de prendre en compte le gain incontestable pour la qualité de vie sur le long terme.

M. LELUC, confirme que l'aéroport représente un enjeu économique très important à l'échelle départementale :

- 600 emplois directs sur la plateforme aéroportuaire (écoles pilotages, aéro-clubs, ateliers maintenance, Sabena Technics,...)
- 100 M€ annuels de retombées économiques dans les Pyrénées-Orientales.
- 10 % des passagers vont en Catalogne du Sud et dans l'Aude

Mme ROMBY (DSAC Sud) confirme avoir écouté et entendu les observations et précise que les services de la DGAC sont régulièrement confrontés à la problématique des populations qui se plaignent des nuisances sonores. Autoriser l'exposition d'une trop grande partie de la population lors de l'élaboration du PEB implique inévitablement des dépôts de plaintes ultérieurs, qu'il est très difficile de gérer par la suite. S'il doit y avoir urbanisation, il ne pourra être envisagé qu'une zone économique en lieu et place des habitations initialement prévues.

Concernant la commune de Peyrestortes, M. ORTIZ indique avoir contacté M. DARIO pour faire le point sur la situation : La parcelle 46 NC, en zone C du PEB, classée en zone agricole, peut accueillir une zone économique mais pas d'habitation, pas d'hébergement ni de résidence hôtelière. Par contre, il est possible d'y établir un hôtel.

Après des échanges fournis, M. le président de séance propose de soumettre au vote le maintien des indices validés lors de la précédente CCE et de soumettre ainsi le dossier à l'enquête publique :

- 1 - Zone B : 63 dB (A) – maintien de l'indice
- 2 - Zone C : 56 dB(A) maintien de l'indice
- 3 – Mise en place de la zone D d'indice 50 dB (A)

Résultats des votes successifs auxquels il est procédé à main levée :

a) Collège « Professions aéronautiques » :

- M. Lionel ROBIN
- M. Eric BACO
- M. Denis LELUC
 - M. Roger DESCARREGA

b) Collège « Collectivités Locales »

- M. André BASCOU
 - M. Alain DARIO

c) Collège « Associations »

- M. Thomas ESTEBE
- Mme Monique FONTAINE
- M. André XECH
- M. Xavier VILAMAJO
- Mme Nicole MAUREL pouvoir à Mme Monique FONTAINE

| COLLEGES | POUR | CONTRE | ABSENTION |
|---------------------------|------|--------|-----------|
| Professions aéronautiques | 4 | 0 | 0 |
| Collectivités Locales | 0 | 2 | 0 |
| Associations | 4 | 1 | 0 |
| TOTAL | 08 | 3 | 0 |

Les Maires des communes de Peyrestortes et Rivesaltes ont voté contre en raison de la remise en question des projets qu'ils ont envisagés sur les zones impactées par la zone C du PEB et également pour être en accord avec leurs conseils municipaux respectifs du fait de l'impact sur leurs territoires respectifs, de la nouvelle zone C.

M. André XECH vote contre car il aurait souhaité que les indices choisis soient plus protecteurs.

Résultat du vote :

AVIS FAVORABLE à la majorité pour le maintien des indices votés à la précédente CCE.

3/ Proposition de mise à jour des secteurs de renouvellement urbain (commune de Perpignan)

Mmes Isabelle MEDJANI, chef de projet urbain et Sandrine TORREDEMER, directrice de l'habitat et du renouvellement urbain à la mairie de Perpignan commentent le diaporama annexé au présent compte-rendu.

La nouvelle proposition d'îlots de renouvellement urbain est présentée. Le tableau comparatif fait notamment apparaître :

- Le nouveau programme lancé sur le quartier du Vernet (déjà sollicité avec l'ancien PNRU datant des années 2000) prévoit pour la cité de Peyrestortes la démolition de 170 logements et 79 reconstructions.
- Le site de Vernet-Salanque a vu la démolition des cités aménagées dans les années 1960 ; le programme prévoit la démolition de 177 logements et d'en reconstruire 89. Il y aura donc une moindre densité de logements exposés : 531 contre 619 auparavant.
- La cité Diaz : Le programme conduit finalement sur ce site à une diminution de 146 logements soit 218 démolitions et 72 reconstructions. Il a déjà fait l'objet de démolitions importantes. Il reste 2 bâtiments qui seront démolis en avril prochain. Les espaces libérés seront aménagés temporairement en pépinières (dans l'attente de reconstructions nouvelles si le marché se retend). Dans ce cas un nouveau périmètre sera défini et les reconstructions prendront une forme résidentielle (dans le respect des autres contraintes inondation et bruit) avec une structure urbaine arborée pour proposer un cadre de vie plus attractif.
- L'îlot Mercier/Patte d'Oie : sur ce site très dense et très dégradé, il est prévu la création d'une salle omnisports sur le terrain Mas Cazenove. Il n'est pas envisagé de modifier le nombre de logements.
- Le terrain Brugat est inscrit au nouveau programme de renouvellement urbain. Il n'est pas prévu de logements dans l'immédiat, mais une zone de développement économique. A terme il pourrait y avoir une quarantaine de logements au maximum.

Globalement le nouveau zonage du NPNRU prévoit la démolition de 565 logements et la construction de 280 logements induisant une diminution totale de 285 logements auxquels se rajoutent la prévision de 10% de réduction sur Les Pêcheurs et Muchart (soit 34 logements) portant ainsi la réduction globale à 319 logements.

La dernière carte du diaporama présente une projection des besoins en renouvellement urbain à un horizon de 20 à 25 ans .

Sur la base des éléments présentés, M. ORTIZ constate que l'objectif d'une moindre exposition aux nuisances sonores sera respecté. Action Logement préconise des logements T3 maximum (abandon des T5 car il est constaté que les familles sont désormais moins nombreuses). Cette disposition engendre une réduction encore plus importante des populations habitant sur le secteur concerné.

Mmes MEDJANI et TORREDEMER indiquent que la commune propose de rajouter le site de l'hôpital dans la perspective de besoins en logements pour les internes qu'il convient d'intégrer pour l'avenir.

Cette proposition repose sur une vision plus lointaine à 25/30 ans avec des poches plus larges, une diminution des logements, des logements sociaux plus petits avec une évolution de la demande, des ménages et l'intégration de l'hôpital.

M. le Président de séance trouve cette approche prospective à long terme intéressante. Il indique toutefois que ces propositions interfèrent avec de nombreux sujets et qu'elles méritent d'être étudiées en profondeur. En conséquence il paraît prématuré de se positionner à ce sujet dans la présente assemblée.

4/ Présentation du nouveau gestionnaire de l'Aéroport de Perpignan Rivesaltes par le Directeur Général de la Société Publique Locale Aéroportuaire Régionale

M. LELUC présente « l'historique » de l'aéroport de Perpignan, propriété de l'État à l'origine qui dans le cadre de la Loi de décentralisation de 2007 a vu sa propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion transférés à un Syndicat Mixte (70 % Région, 15 % Communauté Urbaine, 15 % Département) créé à cette occasion.

La gestion confiée depuis le 1^{er} mai 2011, dans le cadre d'une délégation de service public, à VEOLIA TRANSPORT devenu TRANSDEV en 2012, est assurée sur décision du Syndicat Mixte, à une Société Publique Locale Aéroportuaire (SPLAR) depuis le 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 10 ans.

La SPLAR (société de droit privé à 100 % de capitaux publics) est constituée de deux actionnaires : le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Perpignan (38 %) et la Région Occitanie (62 %). La SPLAR gère également la DSP de l'Aéroport de Carcassonne.

L'intégralité du personnel des deux plateformes a été transférée de TRANSDEV à la SPLAR, représentant un effectif global de 150 employés répartis sur les 2 sites qui ont accueilli en 2019, 800 000 passagers.

A noter une légère décroissance du trafic en 2019 par rapport à 2018, consécutive à plusieurs facteurs :

- la non livraison de B727 MAX à RYANAIR,
- de mauvaises conditions météo
- de nombreux mouvements sociaux qui ont conduit à l'annulation de vols.

Il convient de noter d'ores et déjà que la Région Occitanie souhaite intégrer d'autres aéroports dans la SPLAR (notamment celui de Tarbes-Lourdes).

Le président de séance invite M. LELUC à exposer les actions entreprises depuis 2013 dans le domaine de l'environnement en faveur de la biodiversité au travers de la création de l'Association Aéro Biodiversité (19 aéroports, 2 compagnies aériennes, la DGAC partenaire) avec l'aide scientifique du Museum d'Histoires Naturelles de Paris.

A titre d'exemple, la modification des pratiques de tonte de la végétation jusqu'alors définies par la DGAC dans le cadre du péril animalier (toute à ras par le passé et désormais fauche à 40 cm avec abandon des produits phytosanitaires depuis 4 ans) a permis de diminuer les interventions des pompiers et de créer en quelque sorte une réserve naturelle (avec prairie d'orchidées, +50 % de chauve-souris, +70 % d'insectes et +60 % d'oiseaux) favorisant notamment le retour du renard (réduisant de fait la présence de lièvres ibériques, et de faucons crécerelles abaissant le nombre de collisions). Un équilibre écologique s'est établi.

L'aéroport est implanté sur 170 hectares clôturés (en 1923 l'emprise était de 36 Ha) dont 70 % non-revêtus (prairie simple non traitée), représente un outil industriel au service de l'économie et du développement du département. Ce projet implique de nombreux collégiens de Rivesaltes dont certains ont pu prendre pour la première fois prendre l'avion pour être reçus au Ministère de la transition écologique et solidaire.

M. DAL MASO confirme que suite à une rencontre avec le Dr SEISTRE, ADP a réduit les risques de collisions aviaires à 0 en 4 ans.

5/ Questions diverses

a/ Publication GNSS 15

M. XECH demande si la GNSS piste 15 validé lors de la dernière commission a été publiée.

MM. FAGES et CERVIA du SNA, précisent que des tests concluants ont été faits ; celle-ci devrait être mise en place en décembre 2020 compte-tenu de la complexité de la périodicité de la diffusion de la documentation aéronautique.

b/ Nuisances

M. BASCOU en sa qualité de Maire de Rivesaltes indique n'avoir enregistré aucune plainte contre l'aéroport mais par contre énormément par rapport aux écoles de pilotage.

M. LELUC confirme qu'il a été saisi suite aux nuisances sonores générées par l'augmentation des tours de piste liés aux écoles de pilotage, l'accroissement en période haute, et l'entraînement de nuit intégré dans le parcours de formation. Il signale que la demande en formation est en forte hausse et correspond à un besoin.

Le SNA et le représentant des contrôleurs étudient une modification de trajectoire pour réduire les nuisances.

La SPLAR, gestionnaire de l'aéroport, participera à cette réflexion. Pour ce faire, il convient de lui transférer toutes les plaintes afin d'analyser les trajectoires, dates, heures, particularités... M. LELUC demande la tenue d'une réunion avec tous les opérateurs pour apporter les réponses nécessaires.

M. le Président de séance propose que ce sujet soit réexaminé à la faveur d'une prochaine Commission qui devrait avoir lieu après l'Enquête Publique (qui aura lieu après les élections municipales).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

Le président de séance,


Christian LEPINAY